



Association ABIHO CALANQUES

Siège social 184 Chemin de Sormiou 13009 Marseille

abihocalanques@gmail.com

<http://abihocalanques.eklablog.com>

N° Apiculteur NAPI 13003948 - N° SIRET 80356305500018 - N° NUMAGRIT : 68332012001

Procès Verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'association «Abiho Calanques» en date du 28 mars 2018 à 18h.

Les membres de l'association **Abiho Calanques** (voir liste jointe) à jour de leur cotisation 2017 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 28 mars 2018 à 18h dans la salle de réunion du Crédit Agricole 78 avenue de Hambourg 13008 Marseille, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, par la présidente Emmanuelle Iscaïn, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

35 membres étaient présents ou représentés, sur un total de 76 membres de l'association; **L'ouverture de cette AG extraordinaire peut se tenir, le quorum est atteint** L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Emmanuelle Iscaïn, en sa qualité de présidente de l'association.

La présidente rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : **Modification des statuts.**

La présidente fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles : Au terme des débats, la présidente propose à l'assemblée de voter les modifications de statuts suivantes :

Première résolution : Modification des statuts.

Article 2 - OBJET

- **Notre objet** : créer et gérer un rucher ~~en zone périurbaine du Parc national des Calanques en~~ **Région Provence Alpes Cote d'Azur** dans une dynamique sociale, environnementale et culturelle.

Article 6 -SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le secteur géographique de l'association est ~~le Parc National des Calanques, la région Provence Alpes Cote d'Azur. Ce vaste espace méditerranéen comprend le massif des Calanques, les îles de l'archipel du Riou, le massif de Saint-Cyr et une partie du massif Canaille avec les falaises Soubeyranes.~~

Des actions pourront être menées en dehors de cette zone à conditions qu'elles s'inscrivent dans la défense de la biodiversité et soient conformes aux principes éthiques de l'association.

Article 8 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- a) le montant des cotisations,
- b) les dons,
- c) éventuellement les subventions ponctuelles.
- d) vente des produits du rucher.**

Article 13 - RATTACHEMENT GEOGRAPHIQUE



Association ABIHO CALANQUES

Siège social 184 Chemin de Sormiou 13009 Marseille

abihocalanques@gmail.com

<http://abihocalanques.eklablog.com>

N° Apiculteur NAPI 13003948 - N° SIRET 80356305500018 - N° NUMAGRIT : 68332012001

L'association adhère à une coopérative agricole et se réserve le droit de signer une convention avec un rucher école. ~~Les ruches seront basées dans le Parc National des Calanques mais des transhumances pourront être faites.~~

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité la modification (en vert) des articles 2 Objet -Article 6-Secteur Géographique Article 8 -Ressources Article 13 Rattachement géographique .Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Validation de l'adresse du siège social .Résidence Terra Lumina 10 Vallon de l'Ermite 13009 Marseille. : adoptée à l'unanimité .

La séance est levée à 18h 45 fin de l'Assemblée Générale extraordinaire

Fait à Marseille le 7 avril 2018

La présidente

Iscaïn Emmanuelle

La trésorière

Dieuloufet Maryse

